MRS Agar

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'émission: 05-20-2025 Date de révision: 10-30-2026 Remplace la fiche: 08-11-2025 Version: 3.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	MRS Agar
Type de produit	:	Food Safety -- [Food Safety]
Code du produit	:	NCM0190

1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces	:	700004601|NCM0190A|700004602|NCM0190B|700004603|NCM0190C|700004604|NCM0190D|NCM0190|400002119

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	:	Gélose DCM,Substances chimiques de laboratoire,Recherche scientifique et développement
Utilisation recommandée	:	Recherche scientifique et développement,Substances chimiques de laboratoire

1.4. Données relative au fournisseur

Fabricant

Neogen Corporation
620 Lesher Place
Lansing, Michigan 48912
United States of America
T 800.234.5333
sds@neogen.com - https://www.neogen.com/

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence	:	24 hours: Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international) Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Poussières combustibles, Catégorie 1 — Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'etiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Mention d'avertissement (GHS CA)	:	Attention
Mentions de danger (GHS CA)	:	H Comb Dust - Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Ammonium citrate tribasic	Triammonium citrate	n° CAS: 3458-72-8	≥ 1 – < 5	Irrit. Cut. 2, H315 Irrit. Oculaire 2A, H319 TSOC EU 3, H335
Citric acid	CITRIC ACID MONOHYDRATE 1,2,3-propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy-, monohydrate / 2-hydroxy-1,2,3-propanetricarboxylic acid, monohydrate / 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylic acid, monohydrate / beta-hydroxytricarballylic acid, monohydrate / beta-hydroxytricarboxylic acid, monohydrate / citric acid, monohydrate / E 330 / hydroxytricarballylic acid, monohydrate / Soerensen's buffer substance	n° CAS: 5949-29-1	≥ 1 – < 5	Irrit. Oculaire 2A, H319 TSOC EU 3, H335

Tween 80	(Z)-Mono-9-octadecenoate sorbitan poly(oxy-1,2-ethanediyl) derivs. ; Polyoxyethylene sorbitan monooleate alkamuls PSMO 20 / armotan PMO-20 / atlox 1087 / atlox 8916TF / capmul POE-O / cemerol T 80 / cemesol TW 1020 / crill 10 / crill 11 / crill S 10 / crillet 4 / crillet 41 / disponil SMO 120 / drewmulse POE-SMO / durfax 80 / emsorb 6900 / emulgin SMO 20 / emulson 100M / ethoxylated sorbitan monooleate / ethylene oxide-sorbitan mono-oleate polymer / flo Mo SMO 20 / glycols, polyethylene, ether with sorbitan monooleate / glycosperse O 5 / glycosperse O-20 / glycosperse O-20 VEG / glycosperse O-20X / hexaethylene glycol sorbitan monoleate / hodag SVO 9 / ionet T80 / ionet T80C / liposorb O-20 / liposord L-20 / MO 55F / monitan / montanox 80 / nikkol TO / nikkol TO 10 / nikkol TO 106 / nikkol TO 10M / nissan	n° CAS: 9005-65-6	≥ 1 – < 5	Aquatique Aigu 3, H402 Aquatique Chronique 3, H412

	nonion OT 221 / nonion OT 221 / olothorb / polyethylene glycol sorbitan ether monooleate / polyethylene glycol sorbitan monooleate / polyethylene oxide sorbitan mono-oleate / polyoxyethylated sorbitan monooleate / polyoxyethylene (20) sorbitan monooleate / polyoxyethylene monosorbitan monooleate / polyoxyethylene sorbitan oleate / polyoxyethylene sorbitanmonooolea te / polyoxyethylene(2 0)sorbitan monooleate / protasorb O-20 / PST40200 / rheodol super TW-O120 / rheodol TW-L 80 / rheodol TW-O 106 / rheodol TW-O 120 / romulgin O / setrolene O / sorbimacrogol oleate / sorbimacrogol oleate 300 / sorbital 0 20 / sorbitan mono-9-octadecenoate poly(oxy-1,2-ethanediyl) derives / sorbitan monoleate / sorbitan monooleate ethylene oxide adduct / sorbitan monooleate polyethylene glycol ether / sorbitan mono-			

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
	oleate polyoxyethylene / sorbitan monooleate polyoxyethylene derivatives / sorbitan monooleate polyoxyethylene ether / Sorbitan monooleate, ethoxylated / sorbitan oleate-ethylene oxide adduct / sorbitan, mono-9-octadecenoate, poly(oxy-1,2-ethanediyl) der / sorbitan, monooleate, polyoxyethylene derivs. / sorbon T 80 / sorethytan (20) mono-oleate / sorgen TW 80 / sorlate / SVO 9 / T-164 / TO 10 / TO 10M / tris(polyoxyethylene)sorbitan monooleate / TWEEN 18:1c / TWEEN 81 / TWEEN 81 (polysorbate 81) / witconol 2722			

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.

Autoprotection du secouriste : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé (voir rubrique 8).

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.

Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prende en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prende en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipments de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter toute formation de poussière.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Température de stockage : 2 – 30 °C
Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramétres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingéniere appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipments de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:
Gants de protection

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Solide
Apparence : Poudre.
Couleur : Beige
Odeur : Caractéristique
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH	:	5,6 – 5,8
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Non applicable
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Limites d'explosivité	:	Non applicable
Caractéristiques d'une particule	:	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	:	Éviter toute formation de poussière. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	:	Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	:	Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	:	Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	:	Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	:	Non classé

MRS Agar	
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	4,39 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral) 62,86 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 62,86 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Poussières/Brouillards))

Ammonium citrate tribasic (3458-72-8)	
DL50 orale rat	2000 – 5000 mg/kg
ATE CA (oral)	2000 mg/kg de poids corporel

Citric acid (5949-29-1)	
DL50 orale rat	5400 mg/kg Mouse, male and female; Test substance: Citric acid (OECD Test Guideline 401)

Citric acid (5949-29-1)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Experimental value, Anhydrous form, Dermal, 14 day(s))
ATE CA (oral)	5400 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.
pH: 5,6 – 5,8

Citric acid (5949-29-1)	
pH	1,8 (5 %, 25 °C)

Tween 80 (9005-65-6)	
pH	5 – 7 (5 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 5,6 – 5,8

Citric acid (5949-29-1)	
pH	1,8 (5 %, 25 °C)

Tween 80 (9005-65-6)	
pH	5 – 7 (5 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Ammonium citrate tribasic (3458-72-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Citric acid (5949-29-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

MRS Agar	
Viscosité, cinématique	Non applicable

Citric acid (5949-29-1)	
Viscosité, cinématique	Not applicable (solid)

Tween 80 (9005-65-6)	
Viscosité, cinématique	462,963 – 46648,148 mm²/s

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.
Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé.

Ammonium citrate tribasic (3458-72-8)	
CL50 - Poissons [1]	94000 mg/l Source: EPISUITE
CE50 96h - Algues [1]	7059,161 mg/l Source: EPISUITE

Citric acid (5949-29-1)	
CL50 - Poissons [1]	440 – 760 mg/l (Leuciscus idus melanotus, mortality; 48 h) (static test; OECD Test Guideline 203)
CE50 - Crustacés [1]	1535 mg/l (24 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Anhydrous form)
CE50 96h - Algues [1]	1690000 mg/l Source: Ecological Structure Activity Relationships

Tween 80 (9005-65-6)	
CL50 - Poissons [1]	817,89 mg/l Source: ECOSAR
CE50 96h - Algues [1]	62,072 mg/l Source: ECOSAR

12.2. Persistance et dégradation

MRS Agar	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Ammonium citrate tribasic (3458-72-8)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Citric acid (5949-29-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil, Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,481 g O_2/g substance (Anhydrous form)
Biodégradation	97 % Related to: CO2 formation (% of the theoretical value).; Exposure Time: 28 d)(OECD Test Guideline 301B)

Tween 80 (9005-65-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability in water: no data available.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ammonium citrate tribasic (3458-72-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,43 Source: EPISUITE

Citric acid (5949-29-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,6 (Anhydrous form, Experimental value)

Tween 80 (9005-65-6)	
Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available.

12.4. Mobilité dans le sol

Citric acid (5949-29-1)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Informations sur les déchets écologiques : Les déchets issus de ce produit doivent être considérés comme aussi dangereux que le produit lui-même, avec selon toute probabilité les mêmes risques pour l'environnement. Les précautions de manipulation et traitement des déchets sont définies comme pour le produit lui-même.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numeró ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
Non réglementé

DOT
Non réglementé

IMDG
Non réglementé

IATA
Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78[9] et au recueil IBC[10]

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Ammonium citrate tribasic (3458-72-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Citric acid (5949-29-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi

Tween 80 (9005-65-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Ammonium citrate tribasic (3458-72-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Citric acid (5949-29-1)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Tween 80 (9005-65-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission	:	05-20-2025
Date de révision	:	10-30-2026
Remplace la fiche	:	08-11-2025

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H315	Provoque irritation cutanée

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.